

Siaduc et la rue de Bellevue.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h. 50.

Pour Copie conforme. le Maire

Handwritten signatures and initials, including names like J. Lucas, M. M..., J. G..., R. Bernard, J. G..., and Z. Belmont.

Du 3 Octobre 1961,

Convocation du Conseil Municipal à la Mairie d'Orsay, pour le Vendredi 13 Octobre 1961, à l'effet d'y délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Le Maire.

Handwritten signature of the Mayor.



Reunion du 13 Octobre 1961.

Le treize octobre mil neuf cent soixante et un, vingt et une heures, le Conseil s'est réuni à la Mairie d'Orsay, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. T. non, Maire.

Etaient présents : M. T. non, Maire, Fado, Elemint, Cissot, Poiquet, adjoints, Lauvat, Chevenon, Bernard, Ziane, Girard, Bruffet, Chingre, Roux, Lucas, Pal, Forsy, Wattier, M. Belmont. Absents : M. H. Chauvez, Baud, Gabet, Dupre.

Le Conseil choisit comme secrétaire M. Thelimon, le procès-verbal de la précédente réunion est adopté.

M. le Maire indique qu'il a invité M. Bratisse, Ingénieur des T. P. E. à venir à la réunion présenter les dossiers qu'il a établis pour l'amélioration de l'éclairage public et l'aménagement du Marché de Mondétour.

Sur lettre du 6 Ct., dont lecture est donnée, M. Wattier demande que le Conseil Municipal se réunisse mensuellement, le 15ème Vendredi du mois par exemple, sauf en Août. Le Conseil est d'avis que, sauf circonstances exceptionnelles, les réunions aient lieu dans la 2ème quinzaine de chaque mois, suivant les besoins.

Sur lettre du 13 Ct., dont lecture est donnée, M. Lucas propose que les essais de Arène n'aient lieu qu'une fois par semaine et demande que la sirène de château d'eau de Mondétour soit déplacé et installé au fait de l'ouvrage. Après avis du Sous-Lieutenant des sapeurs pompiers, le Conseil décide que les essais auront lieu le Jeudi, mais considère qu'il n'est pas possible de déplacer la sirène en raison des frais que ce travail occasionnerait, l'accord de la Soc. Lyonnaise n'étant pas...

Lettre de M. Wattier -

Lettre de M. Lucas -

Reunion du 18 Octobre 1961.

Personnel Communal - Minimum de rémunération garanti

Le Conseil décide à l'unanimité l'adoption des dispositions du décret du 1961 relatif aux modalités d'attribution d'un minimum garanti de rémunération relatives catégories de personnel de l'Etat, en faveur du personnel communal non rétribué sur la base des salaires pratiqués dans le commerce et l'industrie soit: - lorsqu'ils justifient d'un mois de services effectifs et continus, la rémunération est celle afférente à l'indice brut 125.

Reçu le 19 Oct 1961
Repondu le 19

- lorsque l'accomplissement de service est de 6 mois, la rémunération est celle afférente à l'indice brut 135.

Ces mesures s'appliqueront à partir du 1^{er} Octobre 1961 au personnel titulaire et auxiliaire à temps complet.

Colis de colis aux soldats affectés en Algérie

Le Conseil décide, comme les années précédentes, l'envoi de colis aux nos soldats affectés en Algérie et autorise M. le Maire à faire confier ces colis par la Coopérative d'Armagnac à J. Etienne de Barsan.

Assurance incendie de l'Ecole du Gumbet

Le Conseil accepte les conditions de la Co. Urbaine, pour l'assurance incendie de la nouvelle Ecole du Gumbet et autorise M. le Maire à signer la police d'assurance.

Reçu le 7 Nov 1961
Repondu le 11

D'autre part, une Commission composée de M. J. Faure, Buffet et Trévillon, examinera avec un Inspecteur d'Assurance, les notes garanties la Commune.

Plan d'aménagement communal - Operation n° 2

Le Conseil renvoie pour étude à la Commission des Travaux, la demande de M. P. Julien, sur trichine au nord-ouest de l'Étang, sollicitant la soumission de l'opération n° 2 au plan d'aménagement en cours de révision.

Syndicat intercommunal pour l'aménagement de la rivière à Yvette - 11^{ème} emprunt

Le Conseil, prend acte de la décision prise par l'Assemblée Générale du Syndicat Intercommunal pour l'aménagement de la Yvette au cours de sa séance du 30/5/61, notamment en ce qui concerne l'alignement du Syndicat sur le montant maximum de travaux agréé par le Ministère de l'Intérieur et du département, soit 550.000 NF.

Reçu le 14
Repondu le 19

Il s'engage à participer dans les dépenses restant à la charge du Syndicat soit 55.000 NF à concurrence de 9.680 NF. Décide de verser chaque année dans la Caisse du syndicat la part d'annuité fixée à 647.75 NF, pour assurer l'amortissement de l'emprunt à contracter par le Syndicat au taux d'intérêt de 5,25% pendant 30 ans. A cet effet, à partir de 1961, la quotité continue correspondante à l'annuité de cet emprunt.

Caisse de placement scolaire

M. le Maire rend compte que les effectifs scolaires en juin 1961 étaient de 1931 élèves et demande au Conseil Municipal de bien vouloir étudier le programme de la Caisse de placement scolaire pour 1962. Cette question est renvoyée à la Commission des Ecoles.

Salle d'éducation physique de Mondétour - Adhérent au marché de la S.A.E.

Le Conseil autorise M. le Maire à signer un adhérent au marché physique de la S.A.E. par suite des modifications et des fonctions que le programme initial demandées par le Bureau de la Jeunesse et des Sports.

de dépenses à prévoir est de 27.715,80 NF.

D'après la situation établie par M. Blanchot architecte coordonnateur, l'emprunt à contracter par la Commune est de 62.800 NF, pour lequel une demande d'inscription sur la liste de priorité de la Caisse des dépôts et consignations a été formulée. M. Chédinon souhaiterait que cette somme soit arrondie à 70.000 NF pour aménagement des abords et suppléments de V.R.D.

La demande étant déjà transmise au Ministère de l'Éducation Nationale, le Conseil est d'avis de demander un emprunt complémentaire, après évaluation des dépenses.

Constructions scolaires Mondetour -

M. Le Maire expose que la Commune a reçu une subvention de 18.821 NF pour aménagement de 2 classes dans les locaux. Le Conseil, considérant que la dépense a été entièrement réglée par la Commune, avec le bénéfice du prêt financé, décide d'affecter cette somme au versement d'un acompte sur la construction d'un gymnase de Mondetour à la SIE Auxiliaire d'entreprises.

D'autre part, le crédit restant disponible sur aménagement de la cantine scolaire, soit 16.516,86 NF, sera ajouté au crédit de 104.922,97 NF restant sur le programme de constructions scolaires de Mondetour, pour être également affectés au versement d'acomptes sur le gymnase.

Le Conseil fixe au 16 décembre 1961 à 11 heures, l'adjudication des travaux d'entretien des bâtiments communaux en 1962, au rabais, sur soumissions cachetées et suivant le cahier des charges établi par les architectes communaux.

Le Conseil décide plusieurs admissions en non-salaire concernant les redoublances des élèves des Communes voisines pour fournitures scolaires. Il s'agit d'enfants n'ayant pas fréquenté l'école pendant toute l'année ou de doubles emplois.

Adjudication des travaux d'entretien des bâtiments communaux en 1962 -

Admissions en non-salaire -

Reçu le 17 oct 1961
Répondra le ...

Commission des lotissements -

Travaux d'assainissement -

M. Le Maire expose qu'il a reçu une lettre de M. Faki relative aux travaux d'assainissement du lotissement Idéale de Mondetour et donne la parole à M. Bruffet, rapporteur de la Commission des lotissements à la réunion de cette commission du 2/10/1961.

Le Conseil, après avoir entendu lecture du rapport de la réunion, décide à l'unanimité, vu l'effort fourni par les lotis depuis plusieurs années et considérant qu'il a été officiellement recommandé, tant à l'échelon ministériel qu'à l'échelon préfectoral que les élus politiques viennent compléter au maximum possible la subvention de l'État.

Decide la prise en charge par la Commune de 47,50% du montant total des travaux d'assainissement des lotissements de Mondetour-Campagne et Idéale de Mondetour et ce sous la forme d'une subvention annuelle à chaque lotissement égale à 95% des annuités de remboursement.

Compte tenu de la subvention de l'État, le remboursement annuel de chaque lotissement devra effectuer pendant dix ans sous environ de:

Mondetour-Campagne 35.000 NF

Idéale de Mondetour 20.000 NF

La participation annuelle communale sera donc de l'ordre de 52.850 NF

Reçu le 28 10 1961
Répondra le ...

Amenagement des abords des Ecoles -

Le Conseil s'engage à inscrire chaque année au budget les centimes nécessaires au paiement de cette subvention

M. Pholimon propose que le Maire soit autorisé à utiliser les fonds prévus pour aménagement des estuages vêts en bordure des Ecoles, sans attendre la délibération du Conseil Municipal, soit

- pour Ecole maternelle du centre 5 000 NF
- pour Ecole de filles - centre 5 000
- Ecole maternelle du Guichet. 2 000.

Et pour reconstitution du parc, après abattage des arbres dans les emplacements prévus pour des constructions vêtées : 5 000 NF

Le M. Laurent avait demandé que certaines voies communales, par exemple la rue de l'Église soient arborées de plantations d'arbres.

M. Bernard est d'avis que ces plantations soient encouragées après la mise en œuvre de l'amélioration de l'Éclairage public.

Subvention à l'Office municipal des sports -

Le Conseil Municipal vote une subvention de 200 NF, à l'Office municipal des sports, à prendre à l'article 65 du budget.

Reçu le _____
Répondu le _____ 19__
Éclairage public -

M. Buffet est désigné pour remplacer M. Gabet, sur son éloignement M. Ensay emboîte d'assister aux réunions, au Comité du Logement

M. Batisse n'étant pas venu à la réunion, la présentation du dossier de l'Éclairage public est reporté à une autre réunion.

La Commission des Mœurs se réunit et il sera demandé à M. Batisse de bien vouloir y assister avec les associés.

M. Batisse a soumis un plan de déplacement de la ligne d'éclairage rue avenue St Laurent. M. Bernard est d'avis que les poteaux soient bien espacés pour y placer les lampadaires prévus.

Fête du Guichet -

Le Conseil vote une subvention de 250 NF à l'Union Sportive de la Vallée de l'Yvette pour organisation d'une course cycliste à la fête du Guichet, à prendre à l'article 66

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h. 30.

Reçu le 6 nov 61
Répondu le _____ 19__

(Handwritten signatures and notes)

[Signature] [Signature] [Signature] [Signature]
 [Signature] [Signature] [Signature] [Signature]
 [Signature] [Signature] [Signature] [Signature]

P. L. L. L.

(Large handwritten mark)

Du 15 novembre 1961,

Convocation du Conseil Municipal à la Mairie d'Orsay, pour le Samedi 24 Novembre 1961, à l'effet d'y délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Le Maire



Réunion du 24 Novembre 1961.

Étaient présents : M. J. Pinon, Maire, Clément, Cissot, Briquet, adjoints, Lauriat, Chevenon, Chauvez, Polard, Ziane, Guard, Buffet, Ehinger, Rouh, Fal, Foisy, Wattier, Dupré, Mme Petmont. - M. Lucas a donné procuration à M. Buffet - Excuse : M. Bernard - Absent : M. Gabet.

Le Conseil choisit comme secrétaire M. Chevenon - le P.V. de la précédente réunion est adopté à l'unanimité.

Compte de gestion de 1960 - Le Compte de gestion présenté par M. le Receveur pour l'exercice 1960 est adopté à l'unanimité.

Compte administratif de 1960 - Le Conseil Municipal, sous la Présidence de M. Clément est d'avis d'approuver le compte administratif présenté par M. le Maire d'Orsay pour 1960, présentant un excédent de recettes ordinaires de 575.464.07 NF et un déficit ordinaire de 89.546.63 NF - d'où un excédent définitif de 485.917.44 NF.

Demission de M. Fabre - M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Fabre, premier adjoint, donnant sa demission de Conseiller Municipal - pour raison de santé. Cette demission a été acceptée par M. le Maire le 21 Novembre 1961. M. Fabre étant premier adjoint, de M. J. Clément, Cissot, Briquet, devenant donc, 1^{er}, 2^{ème}, et 3^{ème} adjoint.

Le Conseil décide à l'unanimité de procéder à l'élection d'un 4^{ème} adjoint supplémentaire après le délai de 15 jours, sans élections municipales complémentaires préalables.

M. le Maire rappelle que M. Fabre était non seulement conseiller Municipal et adjoint de ce Conseil, mais également du Conseil précédent, et Conseiller Municipal de 1935 à 1939. Il s'occupait du personnel de la mairie, assistait régulièrement à la commission cantonale d'aide sociale et à la Commission administrative de l'hôpital.

Le Conseil s'associe à M. le Maire pour remercier M. Fabre et son dévouement au service de la Commune et décide de lui offrir un souvenir afin de conserver avec lui des bonnes relations qui ont toujours existées. Un crédit de 800 NF est ouvert à cet effet, article 651 du budget.

Lecture est donnée d'une lettre de M. le Directeur de l'A.S.A. Petit Chez Soi,

Remerciements -

Envoyé le 26. 1 1961

Reunion du 24 novembre 1961 -

remerciant le Conseil Municipal pour le goudronnage des voies de lotissement. Egalement d'une lettre de M. le Directeur de l'A.S.A. Ideal de Honde... en remerciement du vote de la subvention relative aux travaux d'assainissement.

Plan d'aménagement -
Operation n° 8 -

Le Conseil, considerant que l'operation n° 8 du plan d'aménagement en cours de revision (creation d'une voie reliant le rond-point du Val d'Or... à la rue de Lozeie) est difficilement realisable et onereuse. Decide a l'unanimité la suppression de cette operation.

Consultation de nourrissons -

Le Conseil decide le versement au D. Lanouvelle de la somme de 60 NF representant ses honoraires du 1er semestre 1961, pour la consultation des nourrissons.

Paroisse de la Cyprienne -

M. le Maire a reçu une lettre de M. P. Petit, architecte proposant la construction d'un hotel de transit par pavillons pour une compagnie americaine, dans l'ancienne carrierie de la Cyprienne et ses dependances. Ce programme s'integrerait dans le site sans perturber l'organisation interne de la Commune.

Le Conseil, apres discussion, n'est pas defavorable a ce projet, mais demande qu'un plan masse lui soit communique, ainsi reserve une promenade publique.

Maison des jeunes -

Le Conseil autorise la Maison des jeunes a etabli un branchement d'eau dans le local mis a sa disposition, 3 av. Saint-Laurent, sous la surveillance de l'architecte et d'apres les directives de la SIE Lyonnaise d'Eaux.

Maison des jeunes - Piste circulaire -

Lecture est donnee d'une lettre de la Maison des jeunes, sollicitant l'autorisation de creer une piste circulaire au stade pour les essais de sol circulaire du Club modeliste, le Conseil est d'avis qu'aucun emplacement ne peut etre aménagé au stade ni dans ses environs. Les nuisances provenant d'ailleurs du bruit provenant actuellement de ces essais, M. Dupré propose un emplacement entre la ferme de Courtaboeuf et la carrierie de la Cyprienne, qui sera soumis aux dirigeants de la Maison des jeunes.

Programme des travaux de voirie -

M. Beriquet, rapporteur de la Commission des travaux expose malgre la presque impossibilite de contracter des emprunts pour des travaux de voirie, plusieurs voies ont ete aménagées cette année: la rue de Courtaboeuf, la rue des Haies, la rue Francois Leroux, l'avenue Saint-Laurent.

Les commissions des Travaux et des Finances ont elabore un programme en tenant compte des credits disponibles au budget supplementaire de 1961. Le programme qui est accepte a l'unanimité par le Conseil Municipal est:

- 1° - Refection sommaire de la rue Mare Gadard 12.000
- 2° - Construction d'une allée en dalles de beton pour ameliorer le passage du Buisson (dalles recuperables) 9.000
- 3° - Aménagement du parking de la place du Guichet pour 24 voitures 21.000

	Report : ---	21.000 NF
en réservant la possibilité de continuer à l'utiliser pour la fête de ce quartier ---		52.000 NF
4° Aménagement de la plateforme du futur Marché de Mondétour ---		78.000 NF
5° Trottoir avenue Saint-Laurent ---		15.000 NF
6° Réfection de la rue du Ruisseau ---		46.500 NF
7° Réfection de la rue de l'Osenné ---		40.000 NF
		<hr/> 253.000 NF

L'amélioration du Chemin du Fond du Guichet sera réalisée sur des crédits d'investissement.

L'aménagement de la rue A. Bernard devra être envisagé seulement après la construction de la déviation de la R.N. 446 - la réfection de l'avenue du Panorama et de l'avenue Jean Jaurès est différée en attendant la disponibilité de crédits, une réfection partielle de la rue Elisa Desjobert sera faite au printemps.

Si le coût de ce programme ne dépasse pas les prévisions, le reliquat sera consacré en partie à l'éclairage public, ou à l'achat de terrains pour l'élargissement de la rue du Pont de Pierre et éventuellement de la rue C. Bernard.

Rue du Pont de Pierre -

Le Conseil décide à l'unanimité l'achat des terrains nécessaires à l'élargissement du tournant de la rue René Paillole et de la rue du Pont de Pierre, soit à l'amiable, suivant l'estimation qui sera faite par les Domaines, soit par expropriation. M. Thomas, géomètre communal sera chargé de dresser un plan d'alignement prévoyant un pan coupé.

Marché de Mondétour -

Le Conseil suivant avis de la Commission des Finances, décide que le marché de Mondétour sera exploité par la Commune en régie directe pour commencer. M. Briquet est chargé de voir les marchés de Braug, la Remie et de Fresnes, et de faire un rapport sur la possibilité de s'en inspirer.

Amélioration du Pont de Pierre -

M. le Maire s'est entretenu avec le Chef de district de la S.N.C.F., sur les possibilités d'élargissement du Pont de Pierre. Il a été suggéré de faire passer les deux margelles et de mettre les trottoirs en encorbement. Cette opération serait à la charge de la Commune. Le Conseil autorise M. le Maire à continuer les négociations avec la S.N.C.F. et à demander à M. Prost de faire une étude sur cette question.

Extension de l'éclairage public -

M. le Maire présente le projet d'amélioration de l'éclairage public établi par les Ponts et Chaussées et donne lecture d'une lettre de M. Bernard, Conseiller Municipal rapporteur du projet, qui n'a pu assister à la réunion du Conseil Municipal. Ce projet comprend :

- la reprise des installations existantes (adjonction et modernisation en foyers fluo. récents 115 W) : avenue St-Laurent (rue de Chartes - rue de Versailles - rue de Montthuy, rue de Bellevue et Bd de Mondétour - rue de Chesneau et rue de Verdun.
- l'adjonction dans les voies secondaires des foyers incandescents récupérés dans certaines voies mentionnées plus haut.

M. le Maire expose que le projet en question a fait l'objet de l'examen de la Commission des Travaux qui s'est prononcée favorablement à ce sujet.

10-11-61
10-11-61

Réunion du 24 novembre 1961

Le Conseil délibère :

- Adopte le projet d'adjonction et de reprise des installations existantes, dans certains soies de la Ville.

- Demande que l'entreprise fasse l'objet d'un marché par appel d'offres public passé en vertu des dispositions des articles 43 à 48 inclus du décret n° 60-724 du 25 juillet 1960.

La dépense évaluée à 200.000 NF fera l'objet d'un emprunt auprès des Crédit Foncier de France aux conditions de cet organisme.

Le projet tel qu'il a été établi sera susceptible de variations suivant l'avis de l'Ingénieur des Ponts et Chaussées et de la Commission des Travaux.

Construction d'un groupe scolaire de garçons -

M. le Maire expose qu'une subvention de 639.800 NF a été allouée à la Commune par arrêté du 11/10/61, pour construction d'une école en commandes groupées. Ce projet nécessitera le déplacement de l'école provisoire en bois, sur un terrain appartenant à l'Hôpital. Cet établissement est susceptible de conserver le baraquement après sa désaffectation, suivant estimation qui en sera faite par les Domaines.

Le Conseil approuve ce projet, mais décide de demander à M. Blanchot de Soulois bien exposer au Conseil les modifications définitives qui seront apportées au modèle type afin que les dépenses supplémentaires laissées à la charge de la Commune soient évaluées avec précision.

D'autre part, M. l'Inspecteur d'Académie a fait connaître que le Conseil Général avait décidé que les subventions pour constructions scolaires seront supprimées si ces dernières sont rendues nécessaires par l'implantation de groupes de plus de 200 logements, ce qui n'est pas le cas de la Commune d'Orsay à l'occasion de la construction de ce groupe.

Kiosques d'attente pour les cars -

M. le Maire informe le Conseil que le Conseil d'Administration de la Caisse d'Épargne de Versailles, a accepté, à titre publicitaire, d'installer à Orsay 3 abris d'attente pour les cars. Ces abris seront fournis gratuitement par la Caisse d'Épargne et implantés sur des socles en béton à la charge de la Commune, dans le quartier de Mondétour.

Le Conseil accepte cette proposition et remercie le Conseil d'Administration de la Caisse d'Épargne. Les emplacements de ces abris seront désignés par la Commission -

Pose de bancs -

Le Conseil décide d'accepter la proposition de M. Mégret, marbrier de la Commune, pour la fourniture de 15 bancs, suivant schéma n° 2 de sa proposition, au prix de 220 NF - le crédit sera prévu au budget primitif de 1962.

Classe de neige -

M. le Maire expose que, suivant décision du Conseil au moment de l'établissement du budget primitif de 1961, une classe de neige a été constituée un peu rapidement car il fallait profiter d'une offre de M. Longuet, Maire de

Viry-Chatillon, dans un chalet construit à 300 mètres au dessus de Meyide. Cette classe est ouverte le mercredi 22 novembre. Le crédit a été prévu à l'article 657 du budget. La dépense comprendra :

- une justification de 7 NF par jour des parents, à verser dans la Caisse du Receveur Municipal.
- le reliquat à la charge de la Commune, pendant 27 jours et pour 38 enfants
- l'achat de chaussures de ski et ~~de~~ ^{de} ~~montagne~~, qui resteront la propriété de la Commune et seront prêtés aux enfants.
- les frais divers, transport par cars, etc...

Le montant des frais de séjour ne sera définitivement connu qu'à la fin de la classe de neige mais les crédits prévus à l'article 657 sont suffisants.

M. Clement a accompagné les enfants et a assisté à leur installation. Le Conseil se remercie des soins qu'il a pris pour préparer et diriger cette réalisation.

Le Conseil remercie également la Ville de Viry-Chatillon pour la mise du chalet à la disposition de la Commune, avec l'économie ainsi réalisée, une excursion à Genève sera organisée.

Le Conseil décide de solliciter une subvention du Ministère de l'Éducation Nationale.

D'autre part, il décide de rembourser à la Ville de Toulonville les frais d'envoi en classe de neige de 3 enfants fréquentant l'école de Logny, déduction faite de la participation familiale.

Le Conseil décide de rembourser à la Subdivision des Sapeurs-Pompiers, la dépense engagée pour faire passer le permis de poids-lourds à M. Canty, employé communal sapeur-pompier, ce qui lui permet de conduire le fourgon-pompe et éventuellement d'effectuer des remplacements sur les véhicules de la voirie. La dépense a été de 306 NF 30 - article 69 du budget.

Le Conseil donne avis favorable au projet établi par les Tontis et Chaussées pour terminer les travaux d'assainissement de l'A.S.A. La Prairie qui se montent à 150 000 NF et décide de participer dans ses travaux dans la proportion de 47,50% des annuités d'emprunt pour la part restant à la charge de l'Association.

Le Conseil vote les subventions suivantes, à prendre à l'article 657 du budget primitif de 1961:

- Club athlétique d'Orsay	2.500 NF
- Saison des jeunes	500
- Rayon sportif féminin	150
- Sté d'Horticulture	150
- Comité des Pêcheurs	50
- Jardins populaires	20
- Mutuels du travail	50
- Association familiale d'Orsay	100
	<hr/>
	3.520 NF

Propu le 8
Repondu le 1961

Subdivision des sapeurs
pompiers -

Propu le 1^{er} dec 1961

Association syndicale
autorisée "La Prairie" -

Travaux d'assainissement
Propu le 1^{er} dec 1961

Attribution de subventions

Propu le 8 dec 1961

Réunion du 24 Nov. 1961

Rehert :-- 3.520 NF

- Tennis Club.	150 NF
- Proule du lac.	50
- Cligue de l'Amicale Boulaie d'Orsay.	500
- Amicale scolaire d'Orsay-sports.	500
- Déportés du travail.	20
- Œuvre des pupilles de l'École Publique.	50
- Fondation Fernand Darnel.	20
- Comité du timbre antituberculeux.	20
- Office Municipal des Sports.	500
	<u>5.330 NF</u>

Concessions au cimetière -

Le Conseil, suivant l'avis de la Commission des finances, décide de relever le tarif des concessions au cimetière, à partir de l'approbation de la délibération:

Approuvé le 30 Nov 1961

- quinquennaires : 75 NF	au lieu de 50 NF
- trentennaires : 200 "	" 150 "
- perpétuelles : 600 "	" 400 "

Taxe sur les débits de boissons -

Le Conseil décide de porter la taxe sur les débits de boissons à 100 NF et 200 NF à partir du 1^{er} Janvier 1962, au lieu de 65 et 130 NF par lit soit contre 1 - cette taxe n'aurait pas été relevée depuis plus de 10 ans - M. Cissot proposait de la porter à 90 et 180 NF, soit, une augmentation de 40% (au lieu de 50%).

Approuvé le 13. 12. 1961

Indemnités diverses -

Le Conseil vote une indemnité de 600 NF, en faveur de M. l'Inspecteur des contributions directes et de 180 NF à M. Bonneau, conducteur des travaux des Ponts et Chaussées, à punir à l'article 615 du budget de 1961.

Approuvé le 21. 1. 1962

Taxe sur les ordures ménagères -

Le Conseil confirme la décision prise à la délibération du 8 février 1961, de porter la taxe sur les ordures ménagères à 225%, à partir du 1^{er} Janvier 1962.

Programme de la caisse départementale scolaire 1962 -

Le Conseil établit le programme de la Caisse départementale scolaire de 1962, recette : 1.931 élèves, 75.309 NF -

- Participation aux constructions scolaires.	30.000 NF
- Aménagement des abords.	30.000
- Equipement mobilier.	6.000
- Matériel d'enseignement collectif.	9.309.
	<u>75.309 NF</u>

Budget supplémentaire de 1961 -

Le Conseil vote à l'unanimité le budget supplémentaire de 1961, présenté par M. le Maire et la Commission des finances, se montant en section ordinaire à 601.420.25 NF et en section extraordinaire à 1.737.539.06 NF.

<u>Recettes</u> - Excédent à reporter.	575.464.07 NF
reste à recouvrer, concession E.D.F.	672.55
fonds de compensation des allocations familiales.	2.135.06
caisse départementale scolaire 1960.	57.713.74
taxe locale, années antérieures.	35.874.41
taxe sur le chauffage et l'éclairage.	18.868.17
subventions diverses.	3.506.25
	<u>694.234.25 NF</u>

Reunion du 24 Nov. 1961.

Legs Parrat -

M. le Maire rappelle qu'il convient d'attribuer le Legs Parrat pour 1962 à une femme veuve, âgée d'au moins 50 ans, la plus pauvre et étant depuis longtemps dans la Commune. Ce legs d'un montant de 8,30 NF a été porté à 50 NF par délibération du 28/1/57.

Il donne lecture de la liste des candidates comprenant : Meses Vives Habée, Lagarde, Leconte, Guainetier, Robut, Olavoine, Gouce et Chabuet.

Mme Olavoine est élue au vote à bulletins secrets, par 18 voix.

M. Clément, candidat unique est élu par 16 voix et 2 bulletins blancs pour remplacer M. Favre à la Commission administrative de l'hôpital. M. Buffet est élu par 11 voix et 1 bulletin blanc pour remplacer M. Favre au bureau d'aide sociale.

M. Wathier remplacera M. Favre à la commission des Compens et M. Buffet en sera rapporteur - M. Lucas à la Commission du marché et M. Ziane à la Commission des Travaux.

Commission administrative de l'hôpital - 24.11.61
et aide sociale
Commissions diverses -

Lettre de M. Ehinger -

Par lettre du 24.11., M. Ehinger signale les inconvénients de la circulation dans la rue de Verdun par suite de l'affluence des étudiants qui se rendent de la gare du Guichet à la faculté des Sciences. Le problème étant complexe, cette question est renvoyée à la Commission des Chemins et Travaux pour examen.

Espaces verts -

M. Chénon informe le Conseil qu'il est possible d'obtenir une subvention du Ministère de l'Agriculture pour l'aménagement d'espaces verts dans les endroits réservés au Public. Un dossier sera établi pour les réalisations en cours.

Piscine -

M. le Maire rend compte des démarches qu'il a faites pour la construction du bassin de natation. M. Hubert architecte communal a établi des plans qui ont été soumis l'an dernier au Commissariat aux Sports. Le Directeur du Cabinet du Ministre est venu à Ensay assister à une conférence à laquelle assistaient, M. Marguerite, Inspecteur M. Debrosse, directeur du C.E.A. et M. Guignier de la Faculté des sciences, afin d'envisager dans quelles conditions ces organismes pourraient participer dans le coût de la construction. Le C.E.A. ne pourrait donner que 15 millions A.F. l'Education nationale ne peut rien donner, mais il serait possible d'obtenir une participation dans les frais d'entretien, de chacun de ces organismes. Une subvention de 40% de l'Etat pourrait être obtenue mais le plan quadriennal devait être arrêté dans le courant de novembre, M. P. noteau est favorable pour faire passer la Commune en priorité, mais il ne peut en donner l'assurance einte vu la modicité des crédits alloués. Il sera difficile d'obtenir une piscine de 50m et M. Bonnet a demandé à M. Hubert d'étudier un projet de 25m qui pourrait être subventionné. Ensuite la commune pourrait procéder par étapes pour terminer l'aménagement de cette piscine. Cette question sera réexaminée au prochain Conseil.

~~L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h. 55.~~

Commission administrative du bureau d'aide sociale -

M. Buffet est élu par 17 voix et 1 bulletin blanc pour remplacer M. Favre au bureau d'aide sociale.

27.12.1961

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 55.

~~Robert Farach~~ ~~P. Petit~~ ~~M. Jant~~ ~~J. Jant~~
~~Chacour~~ ~~Belmont~~ ~~Benjamin~~ ~~M. Jant~~
~~Arrouh~~ ~~Belmont~~ ~~Benjamin~~ ~~M. Jant~~
~~F. Jant~~

Du huit décembre 1961.

Convocation du Conseil Municipal à la Mairie pour le Vendredi 15 dec 1961, à 21 h, à l'effet d'y délibérer sur la question portée à l'ordre du jour.



Le Maire

Séance du 15 décembre 1961

Le quinze décembre mil neuf cent soixante et un, vingt et une heures, le Conseil s'est réuni à la Mairie d'Orsay, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Pinon, Maire.

Étaient présents: M. B. Pinon, Maire, Clément, Bruquet, adjoints, Chevillon, Bernard, Bland, Ziane, Buffet, Girard, Ehinger, Rouh, Lucos, Fal, Foisy, Watteil, Mme Belmont - Absents: M. H. Tissot, Lauriat, Dupre Gabet.

Le Conseil choisit comme secrétaire M. Chevillon, le P.V. de la précédente réunion est adopté.

Instruction publique

Projet de groupe scolaire

re en commandes groupées:

près - 10 classes garçons -

Orsay - Centre -

Après avoir entendu l'exposé de M. Hubert, architecte communal, spécialement invité à la séance, M. le Maire s'exprime en ces termes: Par délibération en date du 16/10/59, vous avez décidé la construction d'un groupe scolaire en limite Nord du groupe scolaire actuel de garçons, à réaliser dans le cadre technique, administratif et financier des commandes groupées du Secteur de Versailles Sud et Sud-Est, dont M. René Blanchot est Architecte Coordonnateur.

L'avant-projet réglementaire de ce groupe a été approuvé par l'Assemblée Municipale, suivant la susdite délibération et les architectes d'opération devant collaborer avec l'architecte coordonnateur à l'exécution du groupe scolaire projeté, ont été désignés.

Depuis la précédente et susdite délibération, le projet d'exécution a été élaboré sur les bases définies par l'avant-

Handwritten notes in blue ink, possibly a signature or initials, partially obscured by a diagonal line.

projet antérieurement approuvé.

La prise en considération de son financement est intervenue récemment d'après les modalités ci-après exposées.

Il y a lieu d'examiner le projet d'exécution au point de vue administratif, technique et financier, en fonction des décisions prises par la Direction Générale de l'Équipement scolaire et d'après les renseignements fournis par l'Architecte coordonnateur.

1° Financement général - Marche à conclure pour l'exécution des travaux -

Le projet sera subventionné aux taux légaux, l'octroi de subvention prenant en compte la totalité du programme d'exécution. Le paiement de la subvention de l'État sera réparti sur les exercices 1962/63, entraînant corrélativement l'exécution des travaux et leur financement en une seule phase d'exécution, suivant les prévisions financières ci-après exposées.

Marche à conclure - Il est proposé à votre Assemblée de conclure, en vue de l'urgence et de l'efficacité des opérations, un marché de gré à gré par entente directe avec le Groupement d'Entreprises réalisateur des précédentes commandes groupées du secteur Sud de B et C, dont l'entreprise Pilote et de gros œuvre mandataire des entreprises sous-traitantes de corps d'état, est la S^{te} Auxiliaire d'Entreprises (S.A.E.) dont le siège social est à Paris, 32 avenue de New York. Ceci en application de l'ART. 32 du décret du 25/7/60 et pour le double motif du caractère dit "industriel" du projet et de son urgence. Étant entendu que les bases du marché seront les suivantes :

A) Travaux à forfait -

Mode de construction et prestations d'équipement et d'aménagements conformes aux projets de Brie et Bise, concours 1961 - Blanchot, architecte et Associé - entreprise : Groupement S.A.E., soit : (Prestations maxima).

B) Conditions financières analogues à celles du Concours ci-dessus visé (avec rabais sur le coût théorique nonobstant la qualité maximum des prestations à l'offre forfaitaire de la S.A.E. Date de référence d'origine : 1^{er} octobre 1961.

C) Travaux hors forfait - C. chiffres d'après le "Bordereau des Prix unitaires des Travaux Hors Forfait" imposé par l'administration. Règlement : aux prix de ce Bordereau - Date de référence des prix de ce Bordereau : juin 1961 - C.A.D. 27, 20.

2° Prévisions financières d'exécution - Subventions - Emprunts - Compte tenu des devis estimatifs et descriptifs de l'Architecte et de la S.A.E., des plans d'exécution et de tous les documents annexes du

projet, les previsions financieres etablies par l'architecte coordonnateur se resument comme suit :

A - montant du marche suivant projet d'execution

1° Travaux a forfait.

10 classes	NF	350.000
Preau pour classes existantes		35.000
		<u>385.000</u>

Reindexe en C.H. 1). 28,20 ... NF : 587.500 - 28,70 ... 547.400

Rabais propose sur le coüt theorique 3% 17.937

Montant des travaux a forfait 519.963 519.963

2° Travaux hors forfait.

a) travaux exceptionnels, fondations sur pieux, devis
architecte 105.000

b) travaux d'adaptation au terrain, canalisations,
clöture - sols de cours - evacuation - devis architecte 60.000

Montant des travaux a forfait et hors forfait .. 744.963

3° honoraires des architectes a 5 et 4% 30.798

NF 775.761.

Montant estime de la depense totale arrondi a NF: 775.800.

Se sont fait compris dans cette estimation :

Les depenses eventuelles relatives aux travaux a effectuer hors de l'emprise du terrain scolaire (demolition du mur, déplacement de la grille, refecton ou reconstruction de la chaussee en bordure du batiment sur la place du marche, etc... le coüt du mobilier scolaire pour college d'enseignement general - le coüt d'achat du terrain scolaire.

Le Maire demande :

1° d'approuver le projet d'execution qui est soumis ainsi que les previsions de depenses ci-dessus enoncees.

2° - Considerant qu'il s'agit d'un projet dit "Industrialise" et en raison de l'urgence, de solliciter la derogation aux dispositions generales du decret du 25/7/1960 en application de l'article 39 dudit decret.

3° - d'autoriser le Maire a signer le marche de gre a gre entre la Commune et la S.H.E. ainsi que la Convention relative au partage des missions et honoraires entre les architectes.

4° - de decider que la depense de construction et d'equipement du Groupe scolaire a construire sera couverte :

a) a l'aide d'une subvention de l'Etat et du Departement s'etendant a la partie subventionnable des travaux et a l'acquisition des terrains.

b) par imputation sur les fonds provenant de l'allocation

Pré séance du 15 1^{er} décembre 1961.

scolaire, affectée aux années 1962 et 1963.

c) pour la différence à l'aide d'un emprunt pour lequel 'priorité' est demandée à etc. le Ministère de l'Éducation Nationale.

5^o de prendre l'engagement, conformément à l'art. 93 de la loi de finances du 31 juillet 1920, d'inscrire au Budget de la Commune pendant une période de 30 ans, au nombre des dépenses obligatoires, un crédit pour l'entretien des immeubles à construire égal à 1% du montant de la dépense subventionnable retenue. La partie du crédit non utilisée en fin d'exercice étant reportée et ajoutée au crédit prévu pour l'année suivante.

ADOPTÉ.

Le Conseil après avoir délibéré sur l'exposé ci-dessus, donne au Maire toutes autorisations nécessaires aux fins envisagées.

Bassin de natation -

À la précédente réunion, M. le Maire a rendu compte de ses démarches en vue de la construction du bassin de natation.

Le Conseil décide de demander aux architectes de faire un avant-projet qui sera déposé au Ministère le plus tôt possible. Ce bassin sera construit dans le terrain acquis par la Commune à cet effet.

Clôture du stade -

D'après l'appel d'offres qui a été fait sous forme de Concours, M. Hubert a établi un rapport faisant ressortir les caractéristiques des projets soumis. Après examen des dossiers et discussion, le Conseil autorise M. le Maire à traiter avec l'entrepreneur Cantoni qui fait la meilleure proposition.

Élection d'un adjoint supplémentaire -

Suivant décision prise par le Conseil Municipal par délibération du 24/11/61 approuvée le 4/12/61, le Conseil procède à l'élection d'un adjoint supplémentaire. M. Buffet est candidat, il obtient au vote à bulletins secrets : 13 voix sur 16 votants (3 bulletins blancs).

Classe de neige -

M. Buffet remercie ses collègues qui ont bien voulu voter pour lui. M. le Maire expose que, conformément à la décision prise par le Conseil Municipal, au moment du vote du budget primitif de 1961, il a été convenu d'accepter l'offre de la Commune de Viry-Chatillon, qui mettait à la disposition d'Orsay, un chalet situé près de Megève.

M. le Maire est allé avec M. Clément et M. Vidale visiter les enfants, sans avoir eu le temps de solliciter un ordre de mission du Conseil Municipal.

Le Conseil ratifie cette mission et décide que les frais de voyage et de séjour soit 310,75 NF seront remboursés à M. le Maire qui en a fait l'avance, et même pour le voyage de M. Clément qui a accompagné les enfants au départ, soit 79,50 NF - crédit à prendre à l'art. 657 du budget.

1) autre part, le Conseil désigne M. Clément, comme régisseur des recettes pour encaisser les participations des parents, et comme régisseur des

Orsay le 9/12/61
M. le Maire

de dépenses pour régler les frais accessoires tels que téléphones, télégrammes, voyages, ect... Etant donné qu'il s'agit d'une opération unique et de courte durée, M. Clément est dispensé de cautionnement.

Le Conseil ratifie l'achat d'ouvrages qui seront prêtés aux enfants et resteront la propriété de la Commune, ainsi que les frais de sortie en car organisée à Genève pour les enfants.

Emprunt pour amélioration de l'éclairage public -

Envoyé le 19
Reçu le 23.1.1962

Le Conseil vote un emprunt de 200 000 NF, auprès du Crédit Foncier de France, destiné à financer les travaux d'amélioration de l'éclairage public, au taux de 6,35% remboursable en 15 annuités de 21.066 NF chacune et s'engage à inscrire chaque année au budget les centimes nécessaires à l'amortissement de cet emprunt.

Rue des Biais et ruelle du cimetière -

Le Conseil décide de faire réaliser par la Sté SELF, sans attendre l'approbation du dossier, une amélioration de l'éclairage public dans la rue des Biais et la ruelle du cimetière, par le remplacement des lanternes existantes par des lampes incandescentes et la pose de 3 lanternes neuves sur poteaux existants et une autre sur poteau neuf en bois. Ceci nécessitera la pose d'une ligne neuve à 2 conducteurs suivie 40-10.

Matériel des sapeurs pompiers -

Envoyé le 19
Reçu le 22 Mars 1962

Suivant le rapport de M. Polongis, sous-lieutenant des sapeurs-pompiers, le Conseil vote le programme des achats de matériel d'incendie pour l'exercice 1962 et décide l'inscription du crédit au budget primitif, de :

- pose de 2 poteaux d'incendie	4.000 NF
- achat d'une moto-pompe d'épuisement Guinaut type M.P.E. 60	3.748
- achat de 500 m de tuyaux de 70 m/m qualité Souplésée	4.350
	12.098 NF

Le Conseil, considérant que la Commune ne dispose d'aucune ressource particulière pour amortir cette dépense, décide de solliciter une subvention de l'Etat et du Département, la plus large possible.

Adduction d'eau -

Par lettre du 9 Ct., la Sté Lyonnaise des Eaux aise les communes isolées de la Vallée de Chèreuse qu'elle projette d'établir une canalisation entre Viny-Chatillon et le plateau de Baday et qu'elle demande à cette occasion aux municipalités de faire connaître leurs besoins futurs. Une participation financière leur serait demandée.

Cette question étant très importante, le réseau a pris l'initiative de réunir les maires intéressés de la Vallée de Chèreuse, le lundi 18 Ct., à 21 heures.

Affaire Grandboinet -

Envoyé le 19
Reçu le 26.12.1961

Le réseau rappelle que M. Grandboinet avait introduit devant le Tribunal administratif une instance concernant les travaux de réfection de la rue Georges Clemenceau. Cette affaire est portée au rôle du 10 janvier 1962. Le Conseil désigne M. André Maronne

pour défendre la Commune. Ses honoraires seront pris sur l'article 615.

1) Demande de garantie communale

Le "Home Familial" sollicite la garantie communale pour un de ses sociétaires. Le Conseil Municipal est favorable en principe à cette mesure mais demande des renseignements complémentaires sur la situation de l'intéressé.

Révision des listes électorales et Syndicat de l'Yvette

Le Conseil désigne M. Buffet pour remplacer M. Fasse à la Commission de révision des listes électorales et M. Briquet pour le remplacer comme délégué suppléant au Syndicat intercommunal pour l'aménagement de la Rivière l'Yvette.

Office Municipal des Sports

M. M. Wathier et Lucas sont désignés pour faire partie du Comité de l'Office Municipal des Sports.

Affiliation de l'I.G.R.A.N.T.E.

Le Conseil décide l'affiliation de la Commune à l'I.G.R.A.N.T.E., organisme dépendant de la Caisse des dépôts et consignations, en vue de l'extension et de l'adaptation du régime complémentaire de retraites institué par le décret n° 59-1569 du 31/12/59 au personnel non titulaire de la Commune à temps complet.

Canalisation du Ru de Trunieras

Le Conseil décide d'avoir recours au Cabinet spécialisé Trunieras, en vue d'établir les conventions nécessitées par la canalisation du Ru de Trunieras, avec les riverains, et dresser les états de lieux avant les travaux.

Espaces Verts

Le Conseil décide de solliciter une subvention du Ministère de l'Agriculture, conformément à l'arrêté du 25/9/61, pour la création d'espaces verts, soit :

- Ecole maternelle centre et abords ----- 5.200 NF
- Ecole primaire de 5.063
- Accès et abords du bâtiment des instituteurs ----- H. 737.

Le Conseil : approuve les devis de l'entreprise Boliman - déclare que les crédits ont été prévus au budget primitif de 1961 art. 6.312 - s'engage à inscrire les crédits nécessaires à l'entretien de ces plantations et à affecter les espaces verts au public.

Lettre de M. Bernard

M. Bernard demande par lettre des renseignements au sujet de la déviation de la R.N. 446 et le report de la susdite de l'avenue St-Jean de Beauregard, sur le côté pavé. Le Conseil est d'accord sur ce dernier point.

Hôtel de transit

M. Pellet, architecte soumet des plans, relativement à la construction d'un Hôtel de transit à la Cyprienne. Le Conseil est d'avis de demander à l'architecte de venir présenter son projet. La promenade devra être facilement accessible.

Marché de Rungis

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide de ne pas accepter le principe de la zone de protection du marché d'intérêt national de Rungis, qui ne peut que nuire à la vie économique agricole et commerciale.

Envoyé le 19.12.61
Reçu le 19.12.61

Envoyé le 19.12.61
Reçu le 19.12.61

Envoyé le 19.12.61
Reçu le 19.12.61

Marche couvert -

ciale du departement.

M. le Maire fait connaître, en réponse à une question de M. Lucas, que l'architecte communal étudie une nouvelle formule de couverture du marché. En attendant les réparations nécessaires seront faites pour supprimer les fuites.

Délégations des syndicats.

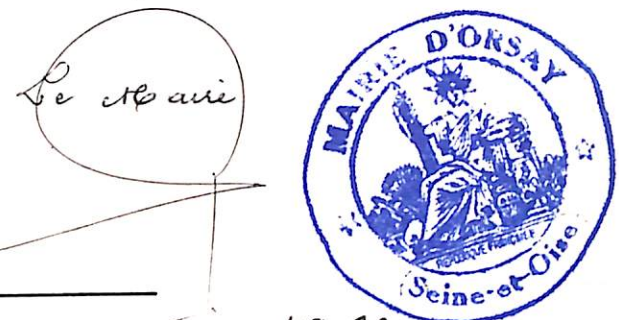
M. le Maire informe le Conseil qu'une délégation de certains organismes syndicaux et politiques, notamment de la Faculté des Sciences (annexe d'Orsay) lui a remis un manifeste accompagné de lettres à transmettre à M. le Président de la République par la voie hiérarchique. A cette occasion, le C.M. est d'avis qu'il n'y a rien à ajouter à ses précédentes déclarations. On ne peut pas douter de ses sentiments républicains ayant déjà manifesté son opinion sur la question. Il reproche d'autre part tout acte de violence, quels qu'en soient les auteurs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h. 45.

(Handwritten signatures and notes)
P. P. [unclear]
Gaisset
R. Bernard
Blard - [unclear] [unclear]
M. Lucas
M. [unclear]
M. [unclear]
M. [unclear]

Du 22 Decembre 1961.

Convocation du Conseil Municipal à la Mairie d'Orsay, pour le vendredi 5 Janvier 1962, à l'effet d'y délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.



Reunion du 5 Janvier 1962 -

Le cinq janvier mil neuf cent soixante deux, vingt deux heures trente, le Conseil s'est réuni à la Mairie d'Orsay, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Pinon, Maire.

Étaient présents : M. M. Pinon, Maire, Clément, Cressot, Buquet, Buffet, adjoints, Lauriat, Chebmon, Renaud, Blard, Ziane, Girard, Ehinger, Roch. Lucas, Fal, Folsy. Wathier, Dupré - M. Chauvez a donné communication à M. Bernard - Excusée : Mme Betmont - Absent : M. Gabet.

M. Chebmon a été désigné secrétaire pour la session. Le P. V. de la précédente réunion est adopté M. Clément ayant toutefois demandé de

Séance du 5 Janvier 1968

préciser que le mémoire pour frais de mission qu'il a établi ne concerne pas seulement l'accompagnement des enfants de la classe de neige à Megève, mais un voyage de prospection qu'il a fait dans les Pyrénées.

Bassin de natation et piscine -

Après avoir entendu en séance plénière l'exposé de M. Pimont, Inspecteur à la jeunesse et aux Sports, le Conseil décide la réalisation d'un bassin de natation de 25 m x 10 m, en première tranche - en 2ème tranche, la couverture de ce bassin - en 3ème tranche, la construction d'un bassin découvert de 50 mètres.

Cette réalisation sera faite sur le terrain acquis par la Commune à cet effet depuis plusieurs années. Le Conseil accepte de faire supporter par la Commune, la totalité de l'amortissement de la construction de ce bassin, soit environ 40.000 NF pendant 20 ans et sollicite de l'Etat et du Département une subvention la plus large possible.

Construction de pavillons -

approuvée le 29.12.1964

Après avoir entendu en séance plénière l'exposé de M. Fontaine, Directeur de la S^{té} de Crédit Immobilier des environs de Paris, concernant la construction en H.L.M. avec accession à la propriété, de 60 pavillons au lieudit la ferme du Chemin, projet primitivement présenté et abandonné par M. Chesalier, le Conseil après discussion est d'accord sur le principe de ces constructions. Fixe à 800 NF par logement, la somme à verser à la Commune comme participation du constructeur aux dépenses d'équipements publics correspondant aux besoins des constructions et rendues nécessaires par leur édification.

Résidence d'Orsay -

Le Conseil de surveillance de la S.C.I.R.O. a adressé à M. le Maire une lettre concernant le fonds de concours que cette société s'était engagé à verser à la Commune pour aménagement de la rue A. Briand, soit 60.000 NF et dont une partie seulement a été payée. Cette affaire sera étudiée par M. H. Chauvez et Briquet.

Plantations -

M. Chevéron remet les devis de l'entreprise Soliman, se montant à 8.126,60 NF pour diverses plantations aux abords des écoles et des logements de Mondétour.

Plan d'aménagement -
Opération n° 18 -

Le Conseil décide de demander la suppression au plan d'aménagement de l'opération n° 18, qui consistait dans la création d'une voie reliant la R.N. 446 au chemin rural n° 29.

Cette opération débouche sur le chemin rural n° 29 en face du sentier rural n° 10 dont la largeur est de un mètre. La pente serait très forte entre la rue G. Briand et le chemin n° 29. D'autre part, le prolongement de cette voie pour le raccourcir avec la rue de Chateaufort en empruntant le sentier n° 10 est impossible en raison de la différence d'altitude. Le plan d'extension d'Orsay ne voit d'ailleurs des escaliers entre le chemin n° 29 et